



Moulin Hennion, Merville

EDITORIAL



Ce numéro de la lettre d'information du SCOT de Flandre intérieure est l'occasion d'un point d'étape sur les actions engagées en 2010 par le syndicat mixte.

Les premiers résultats des observatoires du SCOT ont été présentés lors des commissions habitat et développement économique de juin. Les élus ont ainsi pu prendre possession des informations sur les tendances de notre territoire en matière de consommation foncière, de l'évolution de la construction, des flux domicile/travail, etc. L'apport de ces informations et le débat suscité lors des réunions de commission permettent une véritable émulation et un échange autour des enjeux d'urbanisme, d'aménagement et de développement de notre territoire. La construction et le suivi d'une stratégie de développement durable sont fondamentaux pour l'affirmation de la Flandre intérieure à l'échelle régionale et le SCOT en est le cadre propice.

Les Rencontres nationales des SCOT des 17 et 18 juin derniers ont été l'occasion de le confirmer : le schéma de cohérence territoriale va devenir le fer de lance du « nouvel urbanisme du territoire », traduit notamment au sein des lois de Grenelle 2.

Si le SCOT n'a pas vocation à déterminer en précision l'aménagement du territoire, il est et sera de plus en plus l'outil de la stratégie de développement territorial et le garant de sa cohérence.

J'espère que cette lettre vous donnera l'envie de prendre une part active aux travaux et réflexions du SCOT, auxquels tous les élus de la Flandre intérieure peuvent et doivent participer.

Jean-Pierre ALLOSSERY

Président du syndicat mixte pour le SCOT
Maire d'Hazebrouck
Vice-président du conseil général

Compatibilité

■ A quoi sert la grille de compatibilité ?

La grille de compatibilité du SCOT, évoquée dans le précédent numéro de la Lettre d'information, a été validée par le comité syndical le 31 mai dernier.

Cet **outil de lecture** synthétise toutes les orientations du SCOT qui doivent être retranscrites dans les PLU, afin de garantir leur compatibilité, conformément aux articles L122-1 et L123-1 du Code de l'urbanisme. La grille sera utilisée pour **analyser les PLU arrêtés** (lors des révisions et élaboration de PLU). Cette grille sera diffusée dans toutes les communes car elle permettra en outre **une lecture interne des orientations** du SCOT et de faire un premier point sur la compatibilité du PLU avec le SCOT.

L'équipe du SCOT a déjà proposé à plusieurs intercommunalités **une session d'information sur la notion de compatibilité entre SCOT et PLU** et sur la mise en œuvre du SCOT. Une session a eu lieu à la communauté rurale des monts de Flandre le 23 juin 2010, et une à la communauté de communes de l'Houtland le 9 juillet 2010.

Prenez contact avec l'équipe technique si vous souhaitez proposer une information à l'échelle de votre communauté de communes ou de votre commune.



Grille de compatibilité

Commission de suivi

Parallèlement à la validation de la grille de compatibilité, le comité syndical a également désigné une **commission de suivi des PLU**. Celle-ci est composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour chaque communauté de communes et chaque commune isolée du périmètre du SCOT. Elle se réunira pour émettre un **avis concerté et collégial** sur les projets arrêtés de PLU et se basera sur l'analyse faite au sein de la grille de compatibilité. Un représentant de la commune concernée sera convié afin de présenter le projet de PLU et de dialoguer avec les membres de la commission. Par ailleurs, l'équipe du SCOT participe aux réunions tout au long de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Grilles thématiques

Deux autres grilles de compatibilité sont en cours d'élaboration pour la mise en compatibilité avec le SCOT des **projets d'aménagements de plus de 5 000 m² de SHON** à vocation d'habitat et de développement économique (Conformément aux articles L122-1 et R122-5 du code de l'urbanisme). De la même manière que dans la grille de compatibilité des PLU, **les orientations spécifiques du DOG ont été extraites** et deux niveaux de priorités ont été identifiés.

Réglementairement, les communes sont tenues de **notifier** leurs projets au syndicat mixte pour le SCOT.

Par projets, on entend l'**élaboration**, la **révision**, la **révision simplifiée** ou la **modification** des documents d'urbanisme, mais aussi les **projets d'aménagement structurants** (concrètement, les projets prévoyant plus de 5 000 m² de SHON).

Faites-nous part de vos projets ...

Envoyez les délibérations relatives à vos projets au syndicat mixte et n'hésitez pas à inclure les contacts suivants à vos mailing listes de **comités de pilotage** :

scotfi@ville-hazebrouck.fr
habitat-scotpays@ville-hazebrouck.fr

L'équipe technique du SCOT se tient à votre disposition pour vous accompagner tout au long de vos projets.

Glossaire

PLU : Plan local de l'urbanisme

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

DOG : Document d'orientations générales

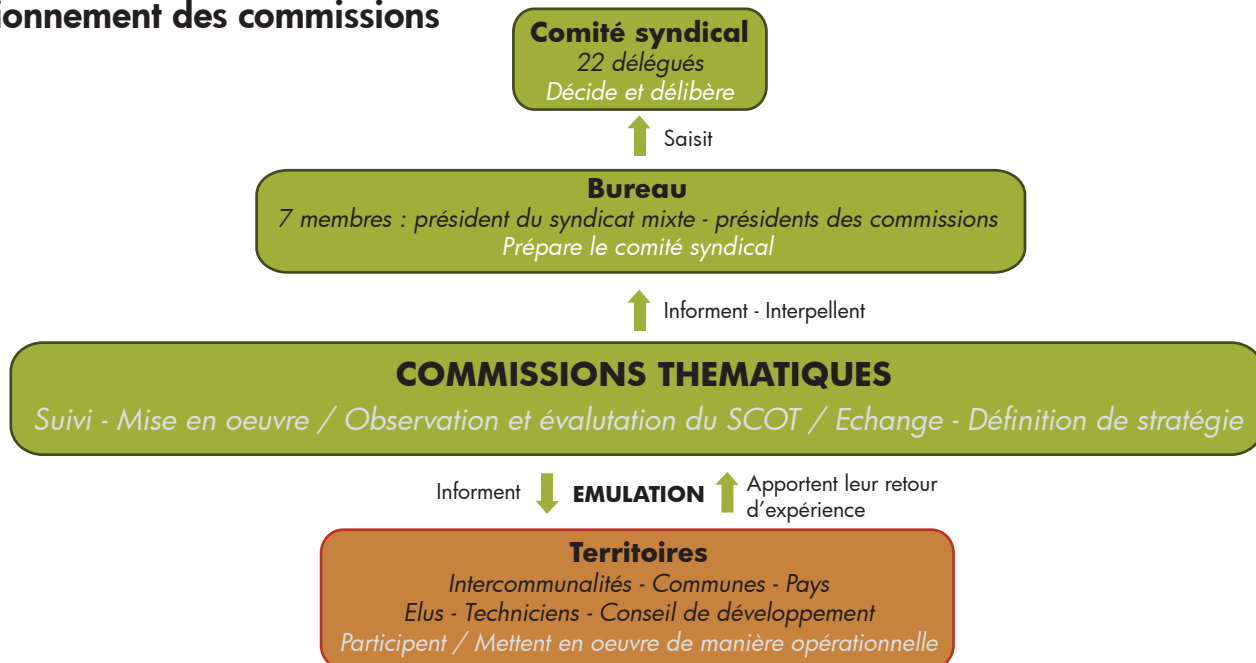
SHON : Surface hors oeuvre nette

Commissions - Observatoires

■ Quel est le rôle des commissions thématiques ?

En 2010, les commissions du SCOT bénéficient de l'apport d'information issu des observatoires de l'habitat, des activités économiques et des déplacements. Tour d'horizon du fonctionnement et de l'actualité de ces commissions thématiques.

Fonctionnement des commissions



Les commissions thématiques du syndicat mixte du SCOT sont **des lieux privilégiés d'échange** entre les élus et les acteurs techniques du territoire. En plus d'être un lieu d'observation et d'animation dans le cadre de la mise en oeuvre du SCOT, les commissions doivent pouvoir faire émerger un dialogue autour **de stratégies** à mettre en

oeuvre à l'échelle du SCOT pour le développement durable du territoire.

Ces commissions thématiques, nourries des observatoires, vont permettre un **véritable suivi de la mise en oeuvre du SCOT**.

Actualités

Commission habitat - 3 juin 2010 à Bailleul

Outre un retour sur les orientations du SCOT en terme de développement résidentiel, des premiers éléments de l'observatoire concernant l'occupation du sol, la dynamique démographique et la construction neuve ont été présentés. La prochaine commission aura lieu **le 6 octobre** et sera l'occasion de présenter, à travers la première publication de l'observatoire de l'habitat, des données plus approfondies, en particulier sur l'évolution de la consommation foncière en Flandre intérieure.

La thématique de l'habitat étant variée et complexe deux thématiques prioritaires d'observation ont été identifiées pour l'observatoire :

- **Construction neuves et consommation foncière**
- **Les parcs locatifs publics et privés**

Ce deuxième point sera abordé fin 2010, début 2011.



Commission développement économique - 15 juin 2010 à Steenvoorde

Lors de cette commission, des données sur **l'évolution de l'emploi en Flandre intérieure** entre 2000 et 2008 ainsi que sur les déplacements domicile-travail dans et hors de la Flandre intérieure ont été présentées. De nombreux échanges ont permis d'identifier des thématiques

qui seront à développer lors des prochaines commissions, comme la part de l'emploi privé et public et les différents secteurs d'activités en Flandre intérieure.

La prochaine commission aura lieu **début novembre**.



Commissions - Observatoires

Commission environnement - 16 juin 2010 à Merville

Cette réunion a permis de rappeler comment est abordée la thématique environnementale dans le SCOT, tant dans sa construction que dans les orientations.

Plusieurs axes de travail ont été définis par la commission : répertorier les

initiatives en faveur de l'environnement en cours sur le territoire, travailler sur la traduction de la trame verte et bleue au sein des documents d'urbanisme et identifier des indicateurs d'évaluation environnementale.



Commission déplacements - prochaine rencontre le 15 sept 2010 à Flêtre

Lors de cette commission, les premiers éléments de l'observatoire sur les modes de déplacements seront présentés.



Zoom sur les partenariats

Nous évoquons dans le précédent numéro le **rapprochement entre syndicat mixte du SCOT de Flandre intérieure et Pays Cœur de Flandre** et l'embauche en concertation d'une chargée de mission habitat/foncier.

Ce travail en commun se développe et se concrétise par une page dédiée au SCOT de Flandre intérieure au sein du site internet du pays Cœur de Flandre :

www.payscoeurdeflandre.net

N'hésitez pas à vous y rendre pour obtenir des informations, l'actualité des deux structures, et télécharger des documents sur le SCOT.

Un **plan climat territorial** (PCT) à l'échelle du SCOT a été initié par le pays Cœur de Flandre et lancé officiellement le 12 mai dernier à Bailleul. L'enjeu de ce plan qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, est de contribuer à la lutte contre le changement climatique à l'échelle de notre territoire.

Le syndicat mixte du SCOT de Flandre intérieure s'est associé au Pays dans l'élaboration de ce PCT, les enjeux en matière d'urbanisme, de production, de déplacements, etc étant complètement inscrits dans les objectifs de développement durable du SCOT.

Agenda

Mercredi 15 septembre

Commission Transport
à 10h, mairie de Flêtre

Jeudi 16 septembre

Atelier Urbanisme - Habitat
à 14h30, mairie d'Hazebrouck

Mardi 21 septembre

Atelier Ecoconstruction
à 9h30, Maison Flamande à
Steenwerck

Mercredi 22 septembre

Atelier Déplacement
à 14h15, mairie de Bailleul

Jeudi 30 septembre

Atelier Production - Consommation
à 9h30 à la Maison Flamande de
Steenwerck

Mercredi 6 octobre

Commission Habitat
à 18h, mairie de Merris

**Syndicat mixte pour le SCOT
de Flandre intérieure**

Hôtel de ville BP. 70189
59524 HAZEBROUCK Cedex

☎ : 03 28 43 44 40

☎ : 03 28 40 78 66

✉ scotfi@ville-hazebrouck.fr

www.payscoeurdeflandre.net

En jaune : les ateliers du PCT, inscription auprès du Pays au 03 28 43 86 60
En bleu : les commissions thématiques du SCOT